

GERMAGNAT

Barbier Jean François. (Voir *Chavannes-sur-Suran*). Acquéreur du pré la Simone à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Chabot Jean Baptiste. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Delphin Claude Joseph. Demeurant à Germagnat. Acquéreur de la terre au Contour et de la terre en la Serraz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Delphin Jean Claude. Demeurant à Germagnat. Acquéreur de la terre en la Serraz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Futin Claude Benoît. Marié, « *sa compagne est d'un tempérament fort médiocre* ». Procureur demeurant à Germagnat. Acquéreur du pré devant le moulin, de la terre en Craz et du pré Crozet à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II. Nommé maire de Germagnat par arrêté d'Albitte du 22 germinal an II. Agriculteur en l'an II. « *depuis le moment de la Révolution, il a été voué aux services de la République* ». Nommé agent national par arrêté de Boisset du 10 brumaire an III au 29 floréal an III. Il demande, le 10 frimaire an III, à être déchargé de cette fonction pour ne se consacrer qu'à l'agriculture. Elu assesseur du juge de paix, le 15 vendémiaire an IV.

Futin Jean Joseph. Demeurant à Germagnat. Acquéreur de la terre en Sapinay et de la terre sur le Bief à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II (?).

Grosset Antoine. Demeurant à la Serraz. Acquéreur de la vigne en Tempêtaz aux Combes à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Grosset Joseph. Demeurant à la Serraz. Acquéreur du pré en la Millière et du pré du Louvier à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Juillard François. Nommé maire de Germagnat par arrêté du représentant du peuple Boisset, le 10 brumaire an III.

Juillard Romaine. Demeurante à la Serraz. Acquéreur de la terre sur le Grand Chemin à la Serraz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Malliat François. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Mathieu Augustin. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Mathieu Claude. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Mathieu Jean Baptiste. Demeurant à Germagnat. Acquéreur du pré au Crozet à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791 (?). Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II. Nommé officier municipal de Germagnat par arrêté du représentant du peuple Boisset, le 10 brumaire an III. Elu agent de la municipalité, le 15 brumaire an IV.

Mathieu Joseph. Demeurant à Germagnat. Acquéreur du pré en la Millière à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II. Elu adjoint de la municipalité, le 15 brumaire an IV.

Mathieu Joseph Augustin. Demeurant à Germagnat. Acquéreur de la terre en la Craz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Ménal François. Demeurant à la Serraz. Acquéreur de la terre sur le Grand Chemin à la Serraz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Mutin Marie. Veuve Chabaud. Demeurant à Germagnat. Acquéreur d'une terre chenevière à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 30 mai 1791.

Perrier François Marie César. (Voir *Bourg*). Acquéreur de la terre au Prouvier et du pré du Louvier en la Serraz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791. Acquéreur de la terre Chenevière à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 20 fructidor an IV.

Perrodin François. Demeurant à Germagnat. Acquéreur de la terre en la Serraz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.

Poncet Jean. Reconnu digne de la confiance publique par les commissaires du représentant du peuple Albitte le 4 ventôse an II.

Rougement Jacques. Demeurant à Germagnat. Acquéreur de la terre en la Craz à Germagnat, comme bien national dépendant de la cure, le 31 mars 1791.